



Communiqué de presse

Nantes, le 12 novembre 2020,

L'incubateur du barreau des Hauts-de-Seine et Case Law Analytics démocratisent l'accès à l'intelligence artificielle en signant un partenariat emblématique

Tous les avocats du barreau des Hauts-de-Seine vont pouvoir utiliser Case Law Analytics et sa technologie alliant intelligence juridique et intelligence artificielle, à un tarif extrêmement avantageux. Disponible dans différents domaines du droit - famille, commercial, social, public, civil...- elle permet d'analyser et de calculer l'aléa inhérent à chaque action contentieuse.

Case Law Analytics construit des modèles mathématiques du processus de décision judiciaire grâce à une analyse fine de la jurisprudence à la lumière de critères précisément définis. Elle permet ainsi de rendre compte de l'ensemble des issues possibles d'une procédure et d'évaluer l'influence de tous les paramètres d'un dossier sur la décision du juge.

Le choix de cette solution ne s'est pas fait par hasard. La legaltech a animé plusieurs formations sur l'intelligence artificielle et le droit, notamment lors de matinales organisées par la commission legaltech, innovation et développement du barreau des Hauts-de-Seine, précurseur de l'incubateur MAD 92. Elle a rapidement emporté l'adhésion des avocats mais aussi des membres du conseil de l'Ordre et du bâtonnier Vincent Maurel qui préside également l'incubateur. *« L'Ordre devait se doter de produits innovants pouvant apporter une véritable aide pour les confrères et Case Law Analytics nous a convaincu par sa méthodologie et son approche dynamique »,* explique-t-il. *« A travers la modélisation mathématique en fonction de critères issus de l'analyse des décisions, elle débouche sur une aide à l'action et à la décision pour l'avocat et son client,* développe Yann Leclerc, trésorier de l'incubateur et membre du conseil de l'Ordre.

En souscrivant un abonnement annuel à un tarif réellement accessible, tous les avocats du barreau des Hauts-de-Seine pourront utiliser Case Law Analytics *via* leur portail www.matoque92.com. *« Grâce à ce partenariat, ils vont pouvoir améliorer le service rendu à leurs clients, être plus productifs, gagner en notoriété et aller peut-être vers une nouvelle clientèle. Ce sera un outil pertinent aussi bien pour les avocats des grands cabinets d'affaires que pour les avocats individuels et de petites structures »* précise le trésorier.

Avec ce partenariat, *« Case Law Analytics poursuit son souhait de contribuer à l'amélioration du système judiciaire français,* explique Jacques Lévy Véhel, président de la legaltech. *En démocratisant l'accès à l'intelligence artificielle, nous permettons aux avocats de gagner du temps pour mieux conseiller leurs clients et peut-être favoriser le recours aux modes alternatifs de règlement des différends. Notre solution est un nouvel outil pour mieux comprendre le fonctionnement des juridictions et aider ainsi les avocats à choisir la meilleure stratégie possible pour leurs clients ».*



Contact presse :

Pour Case Law Analytics : Laurine Tavitian, 06 60 71 31 74, laurine.tavitian@caselawanalytics.com

Pour l'incubateur du Barreau des Hauts-de-Seine : Alexandre Demolling, 01 55 69 17 64, a.demolling@barreau92.com

A propos du barreau des Hauts-de-Seine et de son incubateur

Avec plus de 2.500 avocats, dont plus de 50% ont moins de 40 ans, le Barreau des Hauts-de-Seine est un barreau jeune et dynamique, tourné aussi bien vers les entreprises de toutes tailles que vers les particuliers.

Premier barreau d'affaires, il regroupe de nombreux cabinets qui conseillent les entreprises en toutes matières juridiques et fiscales, et les assistent dans la résolution de leur contentieux, dans leur organisation, dans leur développement et leur stratégie.

Les avocats du barreau sont également aux côtés des particuliers pour les conseiller, les défendre et les aider au quotidien dans tous les domaines du droit (famille, travail, consommation, immobilier, pénal, etc..).

Dans le prolongement des travaux de la Commission Legal Tech, Innovation et Développement présidée par Yann Leclerc et co-présidée par Marie-Pascale Piot, le Barreau des Hauts de Seine vient de créer son propre incubateur afin de conduire une démarche d'innovation permettant aux Confrères de faire évoluer leur pratique dans leur intérêt et pour le bénéfice de leurs clients.

Cet incubateur a pris la forme d'une association créée en juillet 2020 sous la marque MAD 92 avec l'ambition d'accompagner les Confrères du Barreau face aux changements de leur univers de travail.

L'Incubateur du Barreau 92 est membre du Réseau National des Incubateurs de Barreaux avec lequel des réflexions sont conduites et des actions concrètes mises en place.

www.barreau92.com

A propos de Case Law Analytics

Créée en 2017, Case Law Analytics compte une vingtaine de salariés, majoritairement des mathématiciens et des juristes. Issue de dix ans de recherches dans le domaine de l'évaluation de l'aléa au sein d'Inria et d'une longue collaboration entre un magistrat et un docteur en mathématiques, la startup a développé une technologie unique s'appuyant sur des modèles probabilistes. Elle permet d'apporter des éléments de réponse aux éternelles questions : « si je vais au procès, vais-je gagner et pour combien ? » à partir d'un générateur de décisions de justice créé par intelligence artificielle. Outre le prix du concours Editions Lefebvre Sarrut x Le Village by CA, la startup a été récompensée par le prix 10.000 startups pour changer le monde en 2019 pour le Grand Ouest dans la catégorie « Deep Tech Data », le prix du Village de Legal Tech 2018 et a été sélectionnée parmi les « 100 start-up où investir en 2018 » du magazine Challenges. Elle compte notamment parmi ses investisseurs Allianz, Siparex, et les fonds d'investissement d'Inria et de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice. Case Law Analytics construit une modélisation mathématique des décisions de justice qui permet de prendre en compte la totalité des caractéristiques d'un dossier.

www.caselawanalytics.com